

Blois, une collectivité à l'écoute des administrés

Lundi 10 octobre 2022



Maisons exposées à la sécheresse et au phénomène de RGA

Impacts, sensibilisation, recherche et innovation pour leur adaptation face au changement climatique



LUNDI
10
octobre
2022

 BLOIS

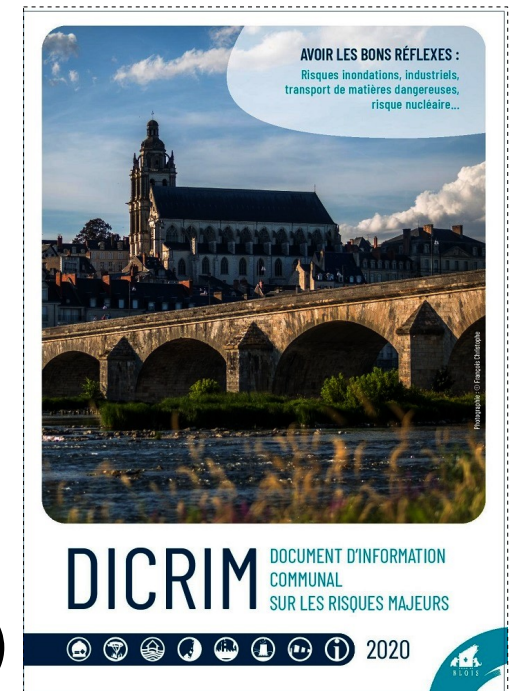
Salle Champion

Journée d'information et de sensibilisation organisée par le Cerema Institut Carnot Clim'adapt

Le rôle de la collectivité

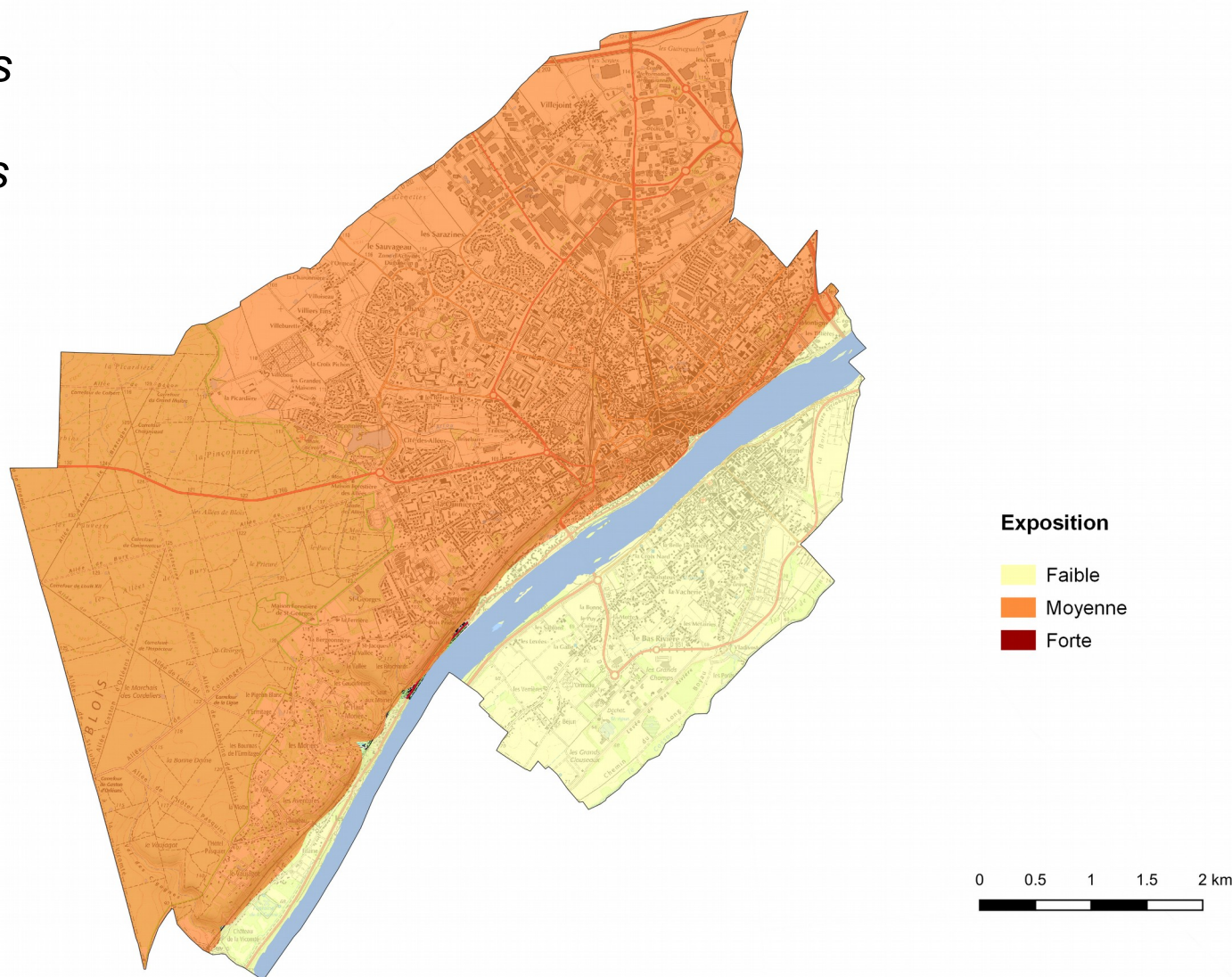
Obligations

- Connaissance du risque sur le territoire communal
- Demande de reconnaissance Catastrophe naturelle effectuée par le Maire
- Information à la population (DICRIM)
+ actions de communication



Connaissance du risque : la situation de Blois

*Carte de l'aléa
des risques liés
au retrait-
gonflement des
argiles à Blois
(BRGM 4
octobre 2019)*



Des actions de communication

Informier et sensibiliser les habitants particulièrement exposés

- les inviter à se signaler
- les informer sur la demande de reconnaissance de la commune en CAT NAT par le Maire

➔ Par des articles dans le bulletin municipal

SÉCHERESSE : FISSURES À DÉCLARER

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse pour la commune sera adressée au Préfet au titre de l'année 2021 concernant les fissures dues au retrait-gonflement des argiles.

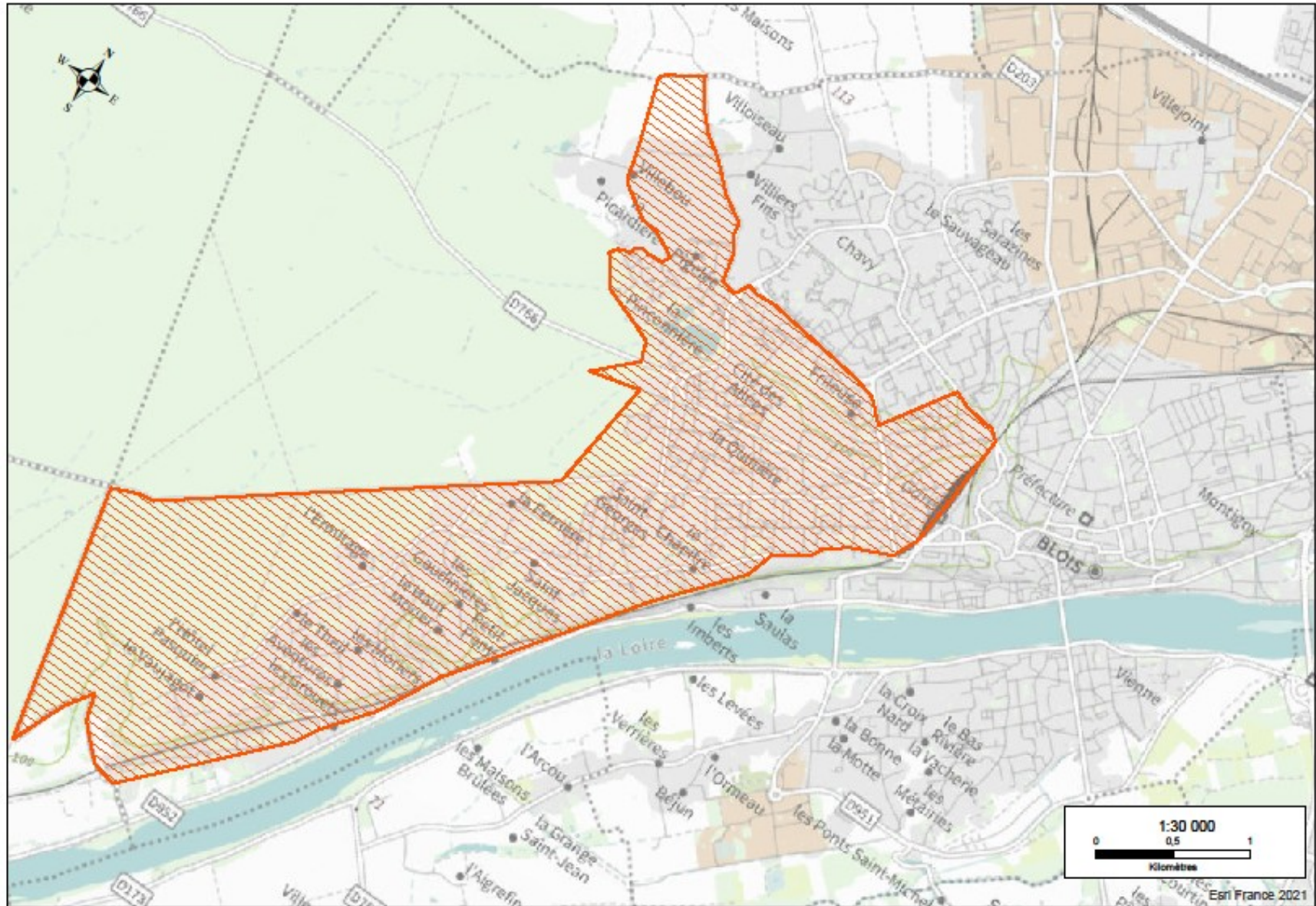
Déclarez votre sinistre avant le 5 décembre 2021 :

- via le formulaire en ligne sur blois.fr/fissures
- ou par courrier à : Monsieur le Maire de Blois, Hôtel de Ville, 9 place Saint-Louis 41000 Blois. Parallèlement, vous pouvez informer votre assureur de cette démarche.

Renseignements : 02 54 90 35 90 (lundi au vendredi 9h-12h30, 13h30-17h)



➔ Par un courrier diffusé à 5000 exemplaires en toutes boîtes



➔ Via le site de la ville

Possibilité de faire un signalement en ligne via un formulaire / Simplicité de la démarche



➔ Information aux sinistrés qui se sont signalés lors de la parution de l'arrêté à N+1

- par courrier
- par mail

Résultats : une nette évolution du nombre de signalements (sur domaine privé)

- Avant 2018 : de l'ordre d'une dizaine par an
- Suite aux actions de communication

2018 / 203

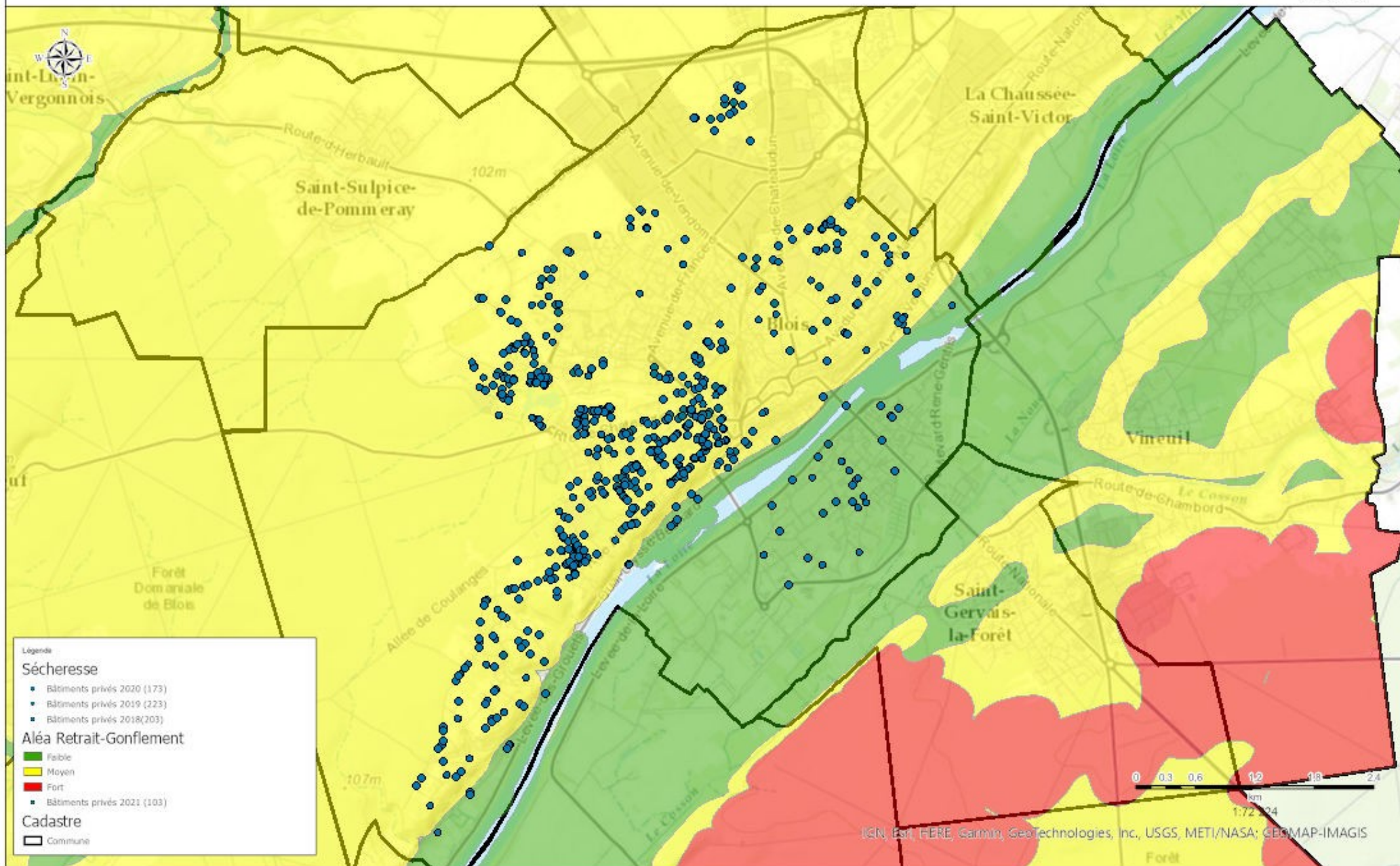
2019 / 270

2020 / 170

2021 / 103

2022 / en attente

- Quelques bâtiments publics et domaine de la voirie touchés mais manque de données concernant les impacts sur les routes.



Constats / Côté collectivité

- Difficulté de compréhension des critères d'attribution des arrêtés CAT NAT
- Méconnaissance du dispositif CAT NAT par les communes voisines / Besoin de conseils
- Besoin de connaissances sur les solutions possibles pour informer les sinistrés
- Pas connaissance du taux de sinistres reconnus imputables à la sécheresse, par les assurances

Constats / Côté sinistrés

- Méconnaissance du dispositif CAT NAT
Besoin d'information depuis la demande de reconnaissance par le Maire jusqu'à l'aboutissement du dossier chez l'assureur
- Délais d'attribution trop longs (plus de 6 mois)
- Période de parution des arrêtés peu propice (période estivale) / Délai restreint pour déclarer
- Grand désarroi des sinistrés face aux conséquences (franchise / coût des travaux)

Perspectives

Pour les collectivités

→ Renforcer leurs connaissances du phénomène et de ses impacts

Besoin d'expertise / Réel enjeu dans les petites communes

→ Continuer à communiquer

→ Travail à mener à l'échelon intercommunal
Au travers des DICRIM

Perspectives

Problématique des bâtiments anciens

Besoin d'information sur les solutions envisageables pour réparer et par quel type de prestataires

Problématique des bâtiments neufs

Obligation des études de sols pour les constructions neuves



Les **Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR)** peuvent-ils amener des solutions face à l'importance que prend le risque RGA ?